

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 FEVRIER 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-six, le seize février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 44/2227 :

Remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame ROUVRAIS Simone), BELLON Stéphen (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, BALZANET Jonhy, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 février 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 février 2026.



Le Maire,



Accusé de réception par le Maire
974-2107016-23000000-227-DE
Date de réception : 19/02/2026
Date de réception par le Maire : 19/02/2026

David LORION

Affaire n°44/2227 : Remise gracieuse sur créances relatives aux redevances d'occupation du domaine public.

Réglementation - Direction Générale des Services

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une occupante du domaine public sollicite une remise gracieuse de sa dette:

Madame Karine GERARD gérante de la société BRINDA BY SONY SOLEIL-KARUNA sous le K-bis n° 518 320 809, a libéré le local n°04-05 situé 38-40 rue de la Poudrière à la Ravine Blanche Saint Pierre, le 18 septembre 2025 à cause de la diminution de la fréquentation du site et une baisse significative de son chiffre d'affaire.

Elle sollicite la collectivité pour une exonération de sa redevance d'occupation du domaine public pour la période de mai 2025 à août 2025.

Titre	montant du titre	période des loyers concernés	montant de l'exonération	exonération accordée
2025-T-2464	2092 €	mai 2025 à août 2025	2092 €	2092 €

La comptabilisation de cette remise gracieuse s'opérera par l'émission d'un mandat, au chapitre 65-nature 6577 remise gracieuse.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- De **VALIDER** la demande de remise gracieuse de Madame Karine GERARD.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE





David LORION